

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 77<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 MARS 2021, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 15 AVRIL 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA 77<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 MARS 2021, PAR CONFÉRENCE WEB**

---

**PRÉSENTS**

Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René		président Ville de Matagami
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Gamache, Steve	1 <sup>er</sup> vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

**ABSENTS**

Poirier, Alain	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Rivard, Julie		Ville de Lebel-sur-Quévillon

**INVITÉS**

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMH
Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Brousseau, Marie-Claude		Directrice générale
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 14 h 11.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 76<sup>e</sup> séance régulière tenue le 11 février 2021
4. Administration et finances
  - 4.1 États financiers, chèques émis et salaires payés au 28 février 2021
  - 4.2 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 28 février 2021
  - 4.3 Correspondance
  - 4.4 Amendement à la résolution ARBJCA-2019-11-21-07
5. Ressources humaines
  - 5.1 Nomination de l'employé no 30092
  - 5.2 Nomination de l'employé no 30093
6. Ententes et partenariats
  - 6.1 Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
  - 6.2 Avenant 1 à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité
  - 6.3 Avenant 1 à l'Entente sectorielle de développement 2017-2020 – Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie
  - 6.4 Wikipédien en résidence
  - 6.5 FRR Volet 3 – Projets « Signature innovation »
  - 6.6 1<sup>er</sup> Salon virtuel emploi et formation Baie-James
7. Entente spécifique aînés
  - 7.1 Injection de nouvelles sommes dans l'enveloppe de l'Entente spécifique aînés
  - 7.2 ESA-170 – Service de répit – CHI – CHA
  - 7.3 ESA-173 – Un parcours de mini-golf pour apprendre à se connaître - VIL
8. Fonds québécois d'initiatives sociales
  - 8.1 FQIS-066 – Une saine alimentation – VIL
  - 8.2 FQIS-067 – Laboratoire horticole à Radisson - RAD
9. Programmes de soutien au développement social
  - 9.1 PDC-070 – Halte répit 2021 – CHI - CHA
  - 9.2 PIEC-046 – Un patrimoine nordique à conserver – VVB
  - 9.3 PIEC-047 – Achat d'une tondeuse de verts autoportée – CHI
  - 9.4 PF-022 – 21<sup>e</sup> édition du Festival du Doré Baie-James - CHA
  - 9.5 Projets de 5 000 \$ et moins en développement social
10. Économie sociale
  - 10.1 PES20-003 – Banque d'heures – ARBJ
11. FE-063 – Vente des actions
12. Appui à la candidature du dossier présenté par le CECC et le Centre d'amitié Eenou afin de bâtir une résidence étudiante autochtone à Chibougamau
13. Divers
14. Prochaine séance
15. Questions du public
16. Levée de la séance

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 76<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 11 FÉVRIER 2021**

Le procès-verbal de la 76<sup>e</sup> séance régulière tenue le 11 février 2021 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 76<sup>e</sup> séance régulière tenue le 11 février 2021 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1 ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 28 FÉVRIER 2021**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 28 février 2021, sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-03**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 28 février 2021, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2 FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 28 FÉVRIER 2021**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 28 février 2021 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-04**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 28 février 2021 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 CORRESPONDANCE**

La correspondance du 6 février au 12 mars 2021 est déposée pour information.

**4.4 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION ARBJCA-2019-11-21-07**

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-05**

**DE REMPLACER** le libellé suivant de la résolution ARBJCA-2019-11-21-07 :

« **D'ADOPTER** la répartition du Fonds Eastmain telle que présentée soit 70 % de l'enveloppe au fonds régional et 30 % de l'enveloppe au fonds local et ajustée selon le décret de population annuellement, et ce, pour 3 ans » par le libellé suivant :

« **D'ADOPTER** la répartition du Fonds Eastmain telle que présentée, soit 30 % de l'enveloppe au fonds régional et 70 % de l'enveloppe au fonds local et ajustée selon le décret de population annuellement, et ce, pour 3 ans ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 NOMINATION DE L'EMPLOYÉ NO 30092**

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-06**

**D'ACCEPTER** la nomination de l'employé 30092.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2 NOMINATION DE L'EMPLOYÉ NO 30093**

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-07**

**D'ACCEPTER** la nomination de l'employé no 30093.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. ENTENTES ET PARTENARIATS**

**6.1 STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES**

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-08**

**D'ACCEPTER** l'offre de services de la firme Ryan Affaires publiques pour un montant maximal de 71 296 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.2 AVENANT 1 À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) s'est engagé envers l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) à verser 2 295 423 \$ en vertu de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Entente);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'Entente, l'engagement financier inclut des sommes réservées à la prolongation de projets locaux et régionaux jusqu'au 31 décembre 2018, versées directement à des organismes bénéficiaires de la région;

**CONSIDÉRANT** la résolution ARBJCA-2020-02-13-08 relativement à la demande de l'ARBJ envers le gouvernement du Québec de ne pas soustraire le versement de 97 759,45 \$ puisqu'il est bénéfique pour la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTESS a récemment confirmé dans sa correspondance du 24 septembre 2020, l'ajout de 97 759,45 \$ pour l'année financière 2021-2022 afin de poursuivre la mobilisation et la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

**CONSIDÉRANT QU'**un avenant à l'Entente est nécessaire afin de refléter ces modifications.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-09**

**D'ACCEPTER** l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023;

**D'AUTORISER** le président à signer ledit avenant pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.3 AVENANT 1 À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2020 – ENSEMBLE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC, SECTEUR JAMÉSIE

**CONSIDÉRANT** la signature de l'Entente sectorielle de développement 2017-2020 – Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie (Entente) le 29 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** les répercussions négatives de la pandémie à l'égard des activités prévues à l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour mener à terme les activités prévues au plan d'action, le Comité condition féminine Baie-James doit obtenir un sursis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'annexe B de l'Entente doit être modifiée et qu'un avenant est nécessaire afin de refléter ces modifications.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-10**

**D'ACCEPTER** l'avenant 1 à l'Entente sectorielle de développement 2017-2020 – Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer ledit avenant pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 6.4 WIKIPÉDIEN EN RÉSIDENCE

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a mis de l'avant sa priorité 3 : agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**une des pistes d'actions associées à cette priorité touche la quantité et la qualité de l'information régionale diffusée à l'intérieur et à l'extérieur de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** Wikipédia est une source d'information planétaire qui repose sur la contribution d'individus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ ne peut participer directement à la création ou la mise à jour d'articles sur cette encyclopédie collective en ligne, mais qu'il est possible de le faire faire par un wikipédien en résidence;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait bénéfique pour la région de bénéficier de l'expertise du wikipédien en résidence afin de structurer et d'accroître la visibilité de la Baie-James et la véracité de l'information concernant la région et ainsi répondre en partie à l'une des pistes d'action identifiée à la priorité 3 de la SGAOVT.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-11**

**D'AUTORISER** un budget de 15 000 \$ pour une entente de service avec un wikipédien en résidence;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer tous les documents afférents au projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.5 FRR VOLET 3 – PROJETS « SIGNATURE INNOVATION »

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est constitué de quatre volets;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un de ces volets a pour objectif de soutenir l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel est connu sous le nom de volet 3 – Projets « Signature et innovation »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce volet vise notamment la réalisation d'un projet concret et innovateur ayant un fil conducteur afin de permettre à la région de se doter et de développer une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), l'ARBJ a mis de l'avant sa priorité 3 : agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**une des pistes d'actions associées à cette priorité touche la quantité et la qualité de l'information régionale diffusée à l'intérieur et à l'extérieur de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ désire signifier au MAMH son intention de développer un projet « Signature innovation ».

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-12**

**DE SIGNIFIER** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'intérêt de l'Administration régionale Baie-James à mettre en œuvre un projet « Signature innovation »;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tous les documents afférents dans le cadre du volet 3 pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, incluant l'avis d'intérêt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 6.6 1<sup>ER</sup> SALON VIRTUEL EMPLOI ET FORMATION BAIE-JAMES

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines des pistes d'actions identifiées en lien avec cette priorité sont :

- de soutenir les initiatives locales et régionales favorisant l'installation de travailleurs résidents dans les communautés jamésiennes tout en diminuant le navettage;
- d'adjoindre les établissements de formation dans le développement de projets d'adéquation formation-emploi afin de soutenir la recherche en développement de la main-d'œuvre;



- de soutenir les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail tout en favorisant la reconnaissance des acquis et des compétences;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ, Services Québec, la Société du Plan Nord, le Centre d'études collégiales à Chibougamau, le Centre de formation professionnelle de la Baie-James, le Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie et Attraction Nord souhaitent s'unir pour déployer le 1<sup>er</sup> Salon virtuel emploi et formation Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** ce salon vise notamment à :

- mettre en valeur la diversité et le nombre d'emplois disponibles aux travailleurs potentiels, aux finissants et aux immigrants;
- valoriser l'offre de formation des établissements d'enseignement du territoire et les possibilités de placement post-formation;
- faire rayonner le marché de l'emploi de la Baie-James à travers le Québec;

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-13**

**DE CONTRIBUER** à la réalisation du projet à la hauteur de 57 500 \$;

**QUE** cette contribution soit versée au mandataire du projet, soit Attraction Nord, et ce, conditionnellement à la confirmation du financement des autres partenaires;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer le protocole d'entente de partenariat et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. ENTENTE SPÉCIFIQUE AÎNÉS**

### **7.1 INJECTION DE NOUVELLES SOMMES DANS L'ENVELOPPE DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE AÎNÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT** la signature de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2018-2023 (ESA) le 29 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement initial de l'ESA 2018-2023 pour la réalisation de projets d'envergures est insuffisant pour soutenir l'ensemble des projets pertinents pour améliorer la situation de vie des personnes âgées à la Baie-James;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets financés par l'ESA sont aussi admissibles dans les programmes réguliers de l'ARBJ, mais qu'il est plus facilitant pour les promoteurs de poursuivre leur démarche dans le cadre de l'ESA;

**CONSIDÉRANT** l'impact incalculable de la pandémie sur l'isolement et la vulnérabilité des personnes âgées de la Baie-James et des moyens que nous devons mettre en place pour y remédier;

**CONSIDÉRANT QUE** des démarches seront entreprises auprès des ministères pour faire reconnaître les besoins particuliers des personnes âgées de notre région;

**CONSIDÉRANT QU'**un financement supplémentaire sera sollicité auprès du ministre responsable des aînés et des proches aidants pour le soutien de futurs projets.

**Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-14**

**D'INJECTER** 301 507 \$ dans l'enveloppe associée à l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2018-2023 pour financer les projets déposés en mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7.2 ESA-170 - SERVICE DE RÉPIT - CHI - CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023 et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT** les besoins de répit des proches aidants d'aînés et l'absence du service à Chapais et à Chibougamau;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet améliorera la santé des proches aidants d'aînés et des personnes aidées, en plus de contribuer à maintenir les aînés à domicile plus longtemps;

**CONSIDÉRANT QUE** L'Appui Jamésie et le CRSSS de la Baie-James soutiennent le promoteur dans l'élaboration et la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2021-03-18-01**

**D'ACCORDER** au Club de l'âge d'or « Les Intrépides de Chibougamau », pour l'année 2021-2022, une subvention pour la réalisation de son projet « Service de répit - CHI - CHA ». Cette subvention correspondra à 82 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 100 477 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet;

**D'ACCORDER** au Club de l'âge d'or « Les Intrépides de Chibougamau », pour l'année 2022-2023, une subvention pour maintenir son projet « Service de répit - CHI - CHA ». Cette subvention correspondra à 84 %

des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 101 601 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet;

**QUE** ces sommes soient conditionnelles au maintien des sommes versées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023*;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7.3 ESA-173 - UN PARCOURS DE MINI-GOLF POUR APPRENDRE À SE CONNAÎTRE - VIL

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du plan d'action de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023* et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet favorise le développement et le maintien de l'autonomie des personnes âgées en leur permettant de demeurer actives dans leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative contribue à briser l'isolement des personnes âgées;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle activité communautaire animée et gratuite permettra de dynamiser le milieu de vie des aînés et de tous les habitants de Villebois;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023*.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

#### **RÉSOLUTION : ARBJCAESA-2021-03-18-02**

**D'ACCORDER** au Comité de développement social de Villebois, **pour l'année 2021**, une subvention pour la réalisation de son projet « Un parcours de mini-golf pour apprendre à se connaître - VIL ». Cette subvention correspondra à 82 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 61 065 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet;

**D'ACCORDER** au Comité de développement social de Villebois, **pour l'année 2022**, une subvention pour maintenir son projet « Un parcours de mini-golf pour apprendre à se connaître - VIL ». Cette subvention correspondra à 85 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 28 173 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet;

**D'ACCORDER** au Comité de développement social de Villebois, **pour l'année 2023**, une subvention pour maintenir son projet « Un parcours de mini-golf pour apprendre à se connaître - VIL ». Cette subvention correspondra à 86 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 29 502 \$.

Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet;

**QUE** ces sommes soient conditionnelles au maintien des sommes versées par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'Entente spécifique sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie, 2018-2023;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES**

### **8.1 FQIS-066 – UNE SAINTE ALIMENTATION – VIL**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à un besoin d'accès rapide à des fruits et légumes à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet également à certaines personnes moins nanties de s'alimenter sans affecter leur budget en plus d'instaurer de saines habitudes alimentaires par le biais de divers ateliers;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet de briser l'isolement des aînés et des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à deux enjeux du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023, soit l'enjeu 1 : Augmenter l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité et l'enjeu 3 : Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAFQIS-2021-03-18-01**

**D'OCTROYER** à Localité de Villebois **pour l'année 2021**, une aide financière maximale de 20 190 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Saine alimentation » et, **pour l'année 2022**, une aide financière maximale de 39 350 \$ pour maintenir ledit projet;

**QUE** ces sommes soient conditionnelles au maintien des sommes versées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8.2 FQIS-067 – LABORATOIRE HORTICOLE À RADISSON - RAD

**CONSIDÉRANT QUE** des acteurs régionaux (institutionnels, communautaires, citoyens, privés et politique) sont concertés et mobilisés autour des enjeux de sécurité alimentaire, d'approvisionnement local et de vitalité territoriale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de bacs et de la serre communautaire assure la sécurité et l'autonomie alimentaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la localité de Radisson deviendra une référence internationale en innovation sociale et technologique d'agriculture nordique;

**CONSIDÉRANT QUE** la recherche développée par le Centre d'innovation sociale en agriculture au Québec vise la mise en place d'un laboratoire d'innovation sociale et technologique en agriculture nordique et que cet espace d'échange et d'apprentissage favorisera la concertation des acteurs locaux et régionaux face aux enjeux et défis de la sécurité alimentaire locale en contexte nordique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à deux enjeux du Plan d'action jamésien pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2018-2023, soit l'enjeu 1 : Augmenter l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité et l'enjeu 3 : Contribuer à la sécurité alimentaire des personnes en situation de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

### **RÉSOLUTION : ARBJCAFQIS-2021-03-18-02**

**D'OCTROYER** au Jardin du 53<sup>e</sup> Taïga une aide financière maximale de 86 910 \$ pour la mise en œuvre de son projet « Laboratoire horticole à Radisson - RAD »;

**QUE** ces sommes soient conditionnelles au maintien des sommes versées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9. PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

### 9.1 PDC-070 – HALTE-RÉPIT 2021 – CHI - CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet de briser l'isolement des enfants tout en leur offrant un accès à un milieu divertissant et sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à la priorité annuelle de l'Administration régionale Baie-James d'agir pour offrir des conditions de vie favorables ainsi que des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2021-03-18-01**

**D'ACCORDER** à Mirador des Marmots une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Halte répit 2021 - CHI-CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.2 PIEC-046 – UN PATRIMOINE NORDIQUE À CONSERVER - VVB

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** des rénovations sont essentielles pour maintenir la pérennité du Camping du Lac Pajegasque;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permettra d'améliorer la richesse collective et favorisera le maintien des infrastructures en bons états.

**Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. André Elliott.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2021-03-18-01**

**D'ACCORDER** au Camping du Lac Pajegasque une subvention maximale de 50 929 \$ pour la réalisation de son projet « Un patrimoine nordique à conserver - VVB »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 9.3 PIEC-047 – ACHAT D'UNE TONDEUSE DE VERTS AUTOPORTÉE - CHI

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour poursuivre ses opérations, le promoteur doit offrir un terrain de qualité à sa clientèle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipement actuel est désuet, inefficace et peu fiable.

**Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPIEC-2021-03-18-02**

**D'ACCORDER** au Club de golf Chibougamau-Chapais une subvention maximale de 9 417 \$ pour la réalisation de son projet « Achat d'une tondeuse de verts autoportée - CHI »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.4 PF-022 – 21<sup>E</sup> ÉDITION DU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet en est à sa 21<sup>e</sup> édition et qu'il fait rayonner la région en matière de tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à la troisième priorité annuelle d'intervention de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCAPF-2021-03-18-01**

**D'ACCORDER** au Festival du Doré Baie-James une subvention maximale de 30 000 \$ pour la réalisation de son projet « PF-022 – 21<sup>e</sup> édition du Festival du Doré Baie-James – CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.5 PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**CONSIDÉRANT** la résolution ARBJCA-2018-08-16-27 autorisant la direction générale à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

**CONSIDÉRANT** l'octroi d'aide financière par la direction générale pour les projets mentionnés ci-après.

**Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-15**

**D'ENTÉRINER** les décisions de la direction générale d'octroyer des subventions totalisant 16 988 \$ pour les projets suivants :

PDC-064 - Les nouveaux pêcheurs du Nord - CHI	1 940 \$
PES20-002 - Mandat d'analyse de la gouvernance de Réseau des Pôles – ARBJ	4 500 \$
PDC-065 - Formation en danse et mentorat virtuel – LSQ	2 000 \$
PDC-066 - La Ruche d'art – LSQ	2 464 \$
PDC-067 - Formation et ateliers d'initiation au Cercle de fermières – VIL	500 \$
PDC-068 - Formation et ateliers d'initiation des Fées Laines – MAT	984 \$
PDC-069 - Au Delt'Art - MAT	<u>4 600\$</u>
<b>Total</b>	<b>16 988 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. ÉCONOMIE SOCIALE**

**10.1 PES20-003 – BANQUE D'HEURES - ARBJ**

**CONSIDÉRANT QUE** les actions du Pôle jamésien d'économie sociale (PjÉS) s'articulent autour de quatre rôles :

- Valoriser l'économie sociale, ses principes et ses retombées sur le territoire;
- Renforcer les entreprises d'économie sociale;
- Soutenir l'émergence de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial de développement territorial;
- Déployer un écosystème de soutien fort;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet outille le PjÉS afin de mieux jouer son rôle d'accompagnement des entreprises d'économie sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** le PjÉS est satisfait des services rendus par le Consortium de ressources et d'expertises coopératives (CREC);

**CONSIDÉRANT QUE** la banque d'heures prévue à l'entente de services signée entre l'Administration régionale Baie-James et le CREC le 6 avril 2020 est presque entièrement épuisée;

**CONSIDÉRANT QUE** des fonds sont disponibles dans l'enveloppe du PjÉS.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-16**

**D'AUTORISER** l'Administration régionale Baie-James, au nom du Pôle jamésien d'économie sociale, à réaliser le projet « PES20-003 – Banque d'heures - ARBJ » en achetant une banque d'heures au Consortium de ressources et d'expertises coopératives pour une somme maximale de 20 000 \$;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. FE-063 – VENTE DES ACTIONS**

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-17**

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste et à signer tout document pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James relativement à la vente des actions dans le dossier FE-063.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*M. Steve Gamache se retire des discussions et de la décision pour le point suivant.*

**12. APPUI À LA CANDIDATURE DU DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LE CECC ET LE CENTRE D'AMITIÉ EENOU AFIN DE BÂTIR UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE AUTOCHTONE À CHIBOUGAMAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'études collégiales à Chibougamau (CECC) et le Centre d'amitié Eenou de Chibougamau souhaitent déposer la candidature de Chibougamau pour accueillir une résidence étudiante autochtone dans le contexte de l'appel d'intérêt lancé en février dernier par la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le CECC et le Centre d'amitié Eenou de Chibougamau ont démontré leur capacité à développer un argumentaire pertinent pour ce type de dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle résidence aura un effet considérable sur la qualité de vie des étudiants autochtones qui souhaitent poursuivre leur projet d'études à Chibougamau en favorisant le maintien de ceux-ci à proximité de leur milieu de vie, de leur culture et de leur langue maternelle tout en permettant de développer l'offre de services éducatifs en région éloignée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) a priorisé, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT), la cohabitation harmonieuse et le renforcement de la synergie entre les acteurs socioéconomiques jamésiens et la population crie;

**CONSIDÉRANT QU'**une des pistes d'actions identifiées pour la priorité visant à agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population de cette même stratégie est de renforcer et soutenir la notoriété des centres de formation en région et en assurer la compétitivité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARBJ reconnaît l'importance de ce projet structurant visant l'accès à l'enseignement supérieur et qu'il contribuera à assurer l'occupation et la vitalité de la Baie-James.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyé par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-18**

**D'APPUYER** le Centre d'études collégiales à Chibougamau (CECC) et le Centre d'amitié Eenou de Chibougamau dans le dépôt de la candidature de Chibougamau pour accueillir une résidence étudiante autochtone dans le contexte de l'appel d'intérêt lancé en février dernier par la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*M. Steve Gamache se joint à nouveau pour la suite de la rencontre.*

**13. DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

**14. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 15 avril 2021 comme prévu au calendrier.

**15. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-03-18-19**

**DE LEVER** la séance à 14 h 32.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

René Dubé, président

---

André Elliott, secrétaire